

Par télécopie : Parquet de Paris : 01.44.32.77.66

Par email : Section P12 (traitement en temps réel des majeurs) : sec.p12.pr.tj-paris@justice.fr ; Section P20 (action publique territoriale) : sec.p20.pr.tj-paris@justice.fr ; Section P4 (mineurs auteurs ou victimes) : sec.p4.pr.tj-paris@justice.fr ; Section F2 (affaires économiques et financières) : sec.f2.pr.tj-paris@justice.fr ; Section F3 (délinquance organisée et stupéfiants) : sec.f3.pr.tj-paris@justice.fr ; Section J1 (JIRS criminalité organisée) : sec.j1.pr.tj-paris@justice.fr ; Section J2 (JIRS criminalité financière) : sec.j2.pr.tj-paris@justice.fr ; Section J3 (cybercriminalité) : sec.j3.pr.tj-paris@justice.fr ; Section C1 (antiterrorisme) : sec.c1.pr.tj-paris@justice.fr

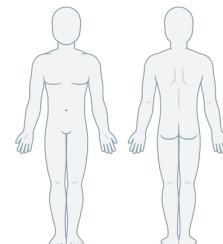
– OBSERVATIONS –
(article 63-4-3 du Code de procédure pénale)

Je, soussigné(e) Maître, avocat au barreau de Paris, souhaite formuler et faire annexer les observations suivantes dans le cadre de la garde à vue de Mme/M. :

Conformément à l'article 393, alinéa 3, du Code de procédure pénale, et à peine de nullité¹, je sollicite, en cas de défèrement de Mme/M. devant le Procureur de la République, que son dossier soit mis à ma disposition ou à celle du confrère qui la/le représentera afin qu'elle/il puisse s'entretenir utilement avec son avocat avant sa présentation au Procureur.

En effet, Mme/M. m'a fait part de son intention univoque d'être assisté(e) par un avocat au stade du défèrement, le cas échéant.

État physique et/ou mental, demande d'examen médical :



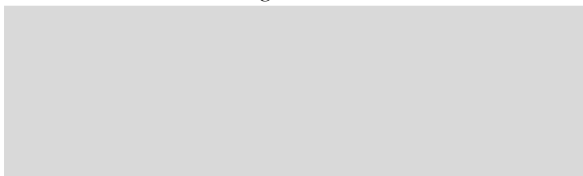
Je sollicite que le magistrat en charge de la garde à vue requiert l'extraction et l'exploitation des éléments suivants, présents dans la fouille de mon/ma client(e), et susceptibles d'être utiles à sa défense :

- Contacts téléphoniques de ses proches, *au besoin, à préciser* :
- Quittances de loyer, fiches de paie, emails, *au besoin, à préciser* :
- Autres :

Je sollicite également que les actes d'enquête suivants soient ordonnés (*ex : confrontation, enquête de voisinage, autres réquisitions*) :

Fait à Paris, le/...../..... àh.....

Signature



¹ Art. 393, al. 6 du CPP. V. également en ce sens, Tribunal judiciaire de Paris, 14 janvier 2020 (P.20014000065).